

Consultation régionale africaine de haut niveau

13 NOVEMBER 2020

FACTI NOTE D'INFORMATION

INTRODUCTION

Le panel FACTI a publié son rapport intérimaire le 24 septembre 2020. Le panel FACTI organisera une série de consultations virtuelles de haut niveau avec les parties prenantes des différentes régions du monde du 9 au 24 novembre 2020. Ces consultations ont pour but de discuter des moyens possibles de remédier aux lacunes identifiées dans le rapport intérimaire. Les participants aux consultations régionales sont libres de soulever toute question couverte par le mandat et le rapport du Panel. Dans la perspective de la consultation régionale africaine, la présente note entend fournir des éléments de contexte ainsi que des questions afin de nourrir la réflexion sur quelques sujets susceptibles d'intéresser les pays africains.

L'ARCHITECTURE FISCALE INTERNATIONALE

Le Panel a identifié des déficits d'ordre institutionnel et entend étudier la manière de remanier en profondeur l'architecture fiscale internationale. Il s'agit notamment des structures de coopération régionale, ainsi que de celles opérant au niveau international sachant qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune institution ni instrument juridique universels dans le domaine fiscal. Il conviendra de réfléchir à la manière d'articuler les nombreux outils et instruments existants en un ensemble cohérent. Question proposée afin de nourrir la réflexion :

- **Comment rendre la coopération fiscale internationale plus inclusive et universelle eu égard à l'ensemble des dispositifs et des institutions existantes ?**

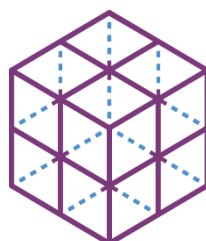
RECouvreMENT D'AVOIRS

La restitution des avoirs aux pays victimes de la corruption devrait s'opérer de manière plus transparente, le processus devrait par ailleurs être facilité et accéléré tant en garantissant une procédure judiciaire en bonne et due forme. À cette fin, le Panel souhaite explorer des solutions nouvelles, tout à la fois concrètes et équilibrées, afin de garantir qu'en toutes circonstances, les avoirs soient restitués de manière efficace, responsable et transparente. Question proposée afin de nourrir la réflexion:

- **Quelles propositions avez-vous pour faciliter et accélérer l'ensemble du processus de recouvrement des avoirs et, ainsi, augmenter le volume des avoirs recouverts/restitués ?**

LA QUESTION DES FACILITATEURS

Le Panel examinera les mesures nécessaires dans les pays qui servent de 'paradis' ou dans lesquels opèrent les agents facilitateurs de la corruption et d'abus fiscaux afin de développer des propositions en prévision de la prochaine révision stratégique du GAFI. Il



**FINANCIAL
ACCOUNTABILITY
TRANSPARENCY &
INTEGRITY**

conviendra de veiller à la cohérence avec les normes de transparence fiscale tout en garantissant une meilleure réglementation et un contrôle renforcé de ces opérateurs. Question proposée afin de nourrir la réflexion :

- **Comment une action au niveau international peut-elle améliorer l'efficacité de l'application des normes de lutte contre le blanchiment d'argent aux avocats, aux comptables et aux autres entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) ?**

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Bon nombre des juridictions les plus gravement touchées ont une capacité particulièrement limitée à s'engager dans la coopération internationale, ainsi qu'à mettre en œuvre et à faire respecter les règles. Ces juridictions ont souvent aussi structurellement moins de pouvoir, ce qui

affecte non seulement leur capacité à façonner le processus d'élaboration des normes, mais aussi leur capacité à enrayer et à réprimer les crimes ou à combattre les pratiques abusives. Les limites auxquelles sont confrontés les pays, en particulier les pays en développement, sont interdépendantes. Les appels à un renforcement de l'application de la loi et de la coopération interne des agences nationales conformément aux normes internationales peuvent être difficiles à mettre en œuvre lorsque d'autres priorités exigent une attention particulière. Le Panel examinera la manière dont la coopération internationale pourrait œuvrer au renforcement des capacités pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, le blanchiment d'argent et la corruption. Question proposée afin de nourrir la réflexion :

- **Quelles sont, selon vous, les principaux freins au renforcement des capacités de lutte contre les abus fiscaux et la corruption des Etats et comment peut-on les surmonter ?**

De plus amples informations sur la consultation régionale africaine de haut niveau sont disponibles sur le site web du Panel FACTI: <https://www.factipanel.org/events/facti-panel-high-level-africa-regional-consultation>

